

La Gazette des Autorités

Été 2010, numéro 22

EDITORIAL

Comme chaque année au mois de juin, la Municipalité présente, pour approbation par le Conseil communal, le boucllement des comptes et le rapport de gestion de l'exercice précédent.

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que l'exercice comptable 2009 présente un excédent de revenus, comme ces dix dernières années, à l'exception de 2004. De ce fait, la Municipalité peut aussi, avec satisfaction, assurer à ses concitoyennes et concitoyens que la situation financière communale est saine.

Le rapport de gestion est un document de 40 pages qui illustre par ses textes, graphiques et images l'ensemble des activités de l'Exécutif pranginois, de son administration, ainsi que des divers services communaux. Il s'agit donc du reflet d'un volume de travail exigeant, exécuté et maîtrisé par 28 collaborateurs et auxiliaires, ainsi que par mes 4 collègues de la Municipalité. Toutes ces personnes mettent leur énergie et leur motivation à disposition de la collectivité publique, afin de rendre notre commune plaisante, attractive et à la hauteur des attentes de nos partenaires, ainsi que de la population.

En ma qualité de Syndic, je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui participent avec dynamisme, assiduité et compétence au bon dé-

roulement des activités communales, multiples et complexes. En effet, je constate à quel point il faut être méticuleux lors du traitement de sujets ou dossiers.



Je peux témoigner, en ma qualité de responsable du Collège municipal, de l'Administration, de l'Organisation et du Personnel, d'une satisfaction et d'une reconnaissance certaine à l'égard de l'ensemble de ces acteurs.

J'adresse également mes remerciements à Monsieur le Président du Conseil communal, à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers pour leur bonne et constructive collaboration. A ce propos, je souligne avec plaisir l'excellente relation qui règne entre l'exécutif et le législatif. L'ensemble de ces constats contribue à une bonne, fiable et fructueuse situation pour une commune de taille humaine, qui se veut proche de ses citoyennes et citoyens.

Il est à noter que toutes ces considérations profitent plus particulièrement à l'ensemble de la population de la commune, mais également à celle de la région.

Hans Rudolf Kappeler, Syndic



La Gazette des Autorités

Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
gazette@prangins.ch
www.prangins.ch



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

FFICIELLES

Le des arbres

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'art. 39 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1984 de cette même loi, prescrivant que :

Les ouvrages et plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

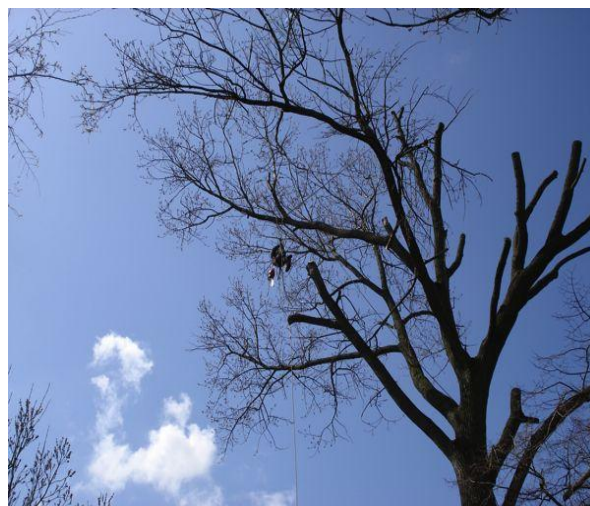
Les **haies** plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :

- **60 cm** lorsque la visibilité doit être maintenue
- **2 m** dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à **5** mètres de hauteur et **1** mètre de l'extérieur.
- au bord des trottoirs, à **2,50** mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires le plus rapidement possible.



Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Cyclistes ! Sans casque, attention à la casse !

Tous les jours, des centaines de milliers de personnes choisissent un moyen de locomotion sain : le vélo. Mais en tant qu'usagers faibles de la route, les cyclistes sont particulièrement menacés.

Pour participer à la circulation routière, une attention de tous les instants est requise. En tant que cycliste, il faut constamment anticiper les dangers et adopter le comportement adéquat dans n'importe quelle situation. Sur les quelque 1'400 blessures cranio-cérébrales annuelles, nombreuses sont celles qui pourraient être évitées par le port du casque.

A la fois moyen de locomotion et équipement sportif, économique et écologique, le vélo séduit plus de trois millions de personnes en Suisse. En faisant du vélo, on roule aussi pour sa santé. Le revers de la médaille : les quelque 26'000 accidents de vélo que l'on dénombre chaque année dans la circulation routière, dont 1'600 provoquent des blessures à la tête.

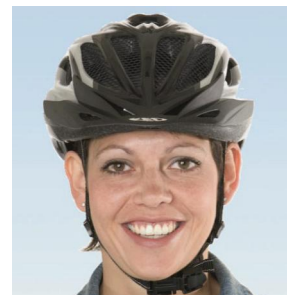
Le BPA vous conseille sur l'équipement et la façon de rouler. Pour que la sécurité soit de la partie à chaque coup de pédale !



Largueur de 2 doigts entre le casque et le sommet du nez.



Serrer les jugulaires de manière uniforme; place pour 1 doigt entre le menton et la jugulaire.



Parfait ! Bonne route !



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

E LA MUNICIPALITE NAL

Arrivée

Madame Sandrine Maire a rejoint, le 15 mars 2010, l'effectif communal en qualité de collaboratrice au service technique communal (STC) à un taux d'activité de 60%.

Départ

Monsieur Andrès Zähringer, qui officiait en qualité de secrétaire municipal et responsable du greffe, a quitté le 16 avril 2010 l'effectif communal. A la suite de ce départ, la Municipalité a ouvert fin mai une inscription publique en vue de l'engagement d'un(e) secrétaire municipal(e). Le poste vacant est assuré, ad-intérim, par la secrétaire municipale adjointe, Madame Nelly Pichon.

Vice-syndicature

Madame Violeta Seematter arrive au terme de son mandat, le 30 juin 2010, en qualité de vice-syndique pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 30 juin 2011, cette charge de vice-syndique est confiée à Madame Martine Baud. Je remercie Madame Seematter pour avoir exercé cette fonction avec brio et je souhaite pleine satisfaction à Madame Baud.

Hans Rudolf Kappeler, Syndic

TRAVAUX

Travaux à la Maison de Commune

Lors de sa séance du 11 mai 2010, le Conseil communal a accepté le préavis municipal faisant une demande de crédit de Fr. 475'000.- en vue de travaux de réfection du bâtiment de la Maison de Commune. Ces travaux, qui comportent principalement la réfection des façades, des murs intérieurs ainsi que de la verrière, viennent de commencer et se termineront à l'automne.

Durant le chantier, les horaires des différents services de l'Administration communale resteront inchangés. L'épicerie du village gardera ses horaires habituels en continuant à vous proposer un choix extraordinaire de fruits et légumes. Le Tea-Room changera ses horaires en juillet/août et ne sera ouvert que jusqu'à 14 heures afin de continuer à vous servir de bons repas à midi. De plus, les cinq places de parc en zone bleue situées à la rue des Alpes, côté pignon du bâtiment, seront condamnées durant les travaux.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les nuisances possibles que ce chantier pourrait engendrer. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser au chef de service des bâtiments communaux, Marino Giovannini. Merci de votre compréhension.

**Dominique-Ella Christin,
Municipale, responsable des bâtiments communaux**





PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

AUBERGE COMMUNALE



Quelques nouvelles en bref...

Rénovation de l'auberge communale



Transformation de l'auberge

Les travaux de transformation de l'auberge ont démarré conformément aux plans soumis à l'enquête publique munis des autorisations requises. Le mobilier a été mis en garde-meuble, quelques tables et chaises qui ne seront pas réutilisées dans les nouveaux locaux ont été «recyclées» dans d'autres locaux communaux. L'installation du chantier s'est faite le 17 mai dernier. La démolition de l'ancienne salle attenante et le gros œuvre se poursuivront jusqu'en septembre 2010.

Logements subventionnés

Les bâtiments situés derrière l'auberge seront aménagés en logements subventionnés, la Coopérative des Plantaz étant le maître d'ouvrage. Ce projet fait actuellement l'objet d'une demande d'accord formel de la part du service cantonal du loge-

ment. La mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 2010.

Le premier projet sera le dernier

Le dernier chantier prévu dans ce quartier est l'aménagement de l'espace public attenant à l'auberge. Le projet «broderies» qui a fait l'objet d'une exposition publique en 2008 devrait donc être réalisé en dernier lieu puisque les accès aux autres chantiers doivent être laissés libres. Ce projet devait cependant être connu suffisamment tôt pour que les architectes de l'auberge et des trois bâtiments puissent en tenir compte dans leurs différentes réflexions.

Martine Baud

Municipale, responsable du quartier de l'auberge



ŷ

Auberge communale
avant le début des
travaux



ŷ

Ancienne salle
avant le début
des travaux



ŷ

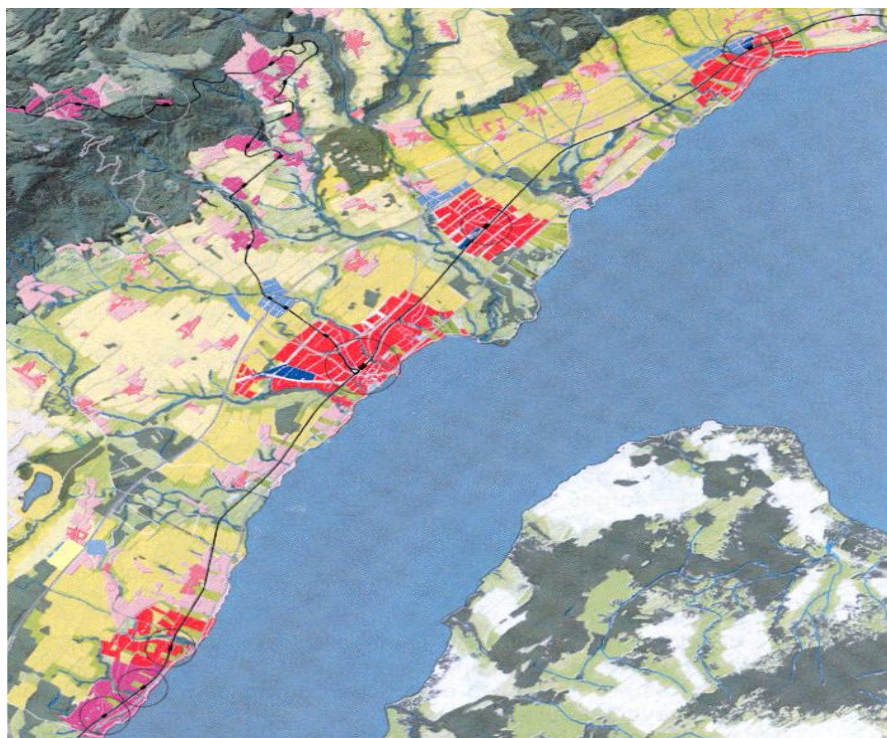
Ancienne salle
avant le début des
travaux (derrière)



Le Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) est en phase de concertation. Son volet stratégique est présenté aux autorités exécutives et législatives du district en vue d'une adoption planifiée au cours du 2^{ème} semestre 2010.

Le PDRN est un document qui lie les autorités qui l'ont approuvé. Il oriente et encadre toutes les planifications qui en découlent. Le périmètre du PDRN englobe toutes les communes du district. Le Conseil régional du district de Nyon est l'organe de coordination du PDRN.

Le Conseil communal, au cours de sa séance du 11 mai, a pris connaissance du volet stratégique du PDRN, lors d'une présentation effectuée par Madame Pascale Roulet, architecte urbaniste, responsable du développement territorial pour le Conseil régional et coordinatrice au niveau du PDRN.



**Plan Directeur Régional du
district de Nyon**

**Carte de synthèse, une vision
du territoire en 2030**

Travailler ensemble et autrement

Les défis engendrés par la plus forte croissance démographique de Suisse

Le district de Nyon a connu, ces quarante dernières années, la plus forte croissance démographique de Suisse. Le cœur de l'arc lémanique bénéficie, certes, d'un cadre de vie exceptionnel, mais la région est soumise aux facteurs suivants :

- ♣ forte augmentation démographique, en majorité pendulaire
- ♣ déséquilibre entre nombre d'habitants et nombre d'emplois offerts dans la région même
- ♣ dépendance envers les agglomérations voisines (Genève et Lausanne)
- ♣ tendance à la dispersion de l'habitat, donc mitage du territoire
- ♣ pénurie immobilière et hausse des prix
- ♣ proportion très élevée de mobilité individuelle motorisée, réseau routier saturé

La lutte contre le gaspillage du sol et la croissance des nuisances requiert un effort concerté et cohérent des communes du district, en accord avec leurs voisins. Travailler autrement signifie ainsi œuvrer pour construire des passerelles entre une vision stratégique et la mise en application de mesures pour le futur et pour

à l'individualisme mais à l'harmonisation des pratiques de cha-
que intercommunalité en construction... Une tâche ardue, semée
paraît comme une évidence : concilier cadre de vie et développe-

ment est une priorité pour tous.

La philosophie générale d'une planification concertée

Pour faire face aux défis à relever, les autorités du district ont donc décidé d'élaborer un document de planification (PDRN) qui leur permettra de piloter l'évolution future, en harmonie avec les objectifs du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du Plan Directeur Cantonal.

L'engagement des collectivités vise trois grandes thématiques qui n'ont rien de révolutionnaire en terme d'aménagement du territoire :

- ♣ préserver et développer l'environnement et le paysage
- ♣ concentrer l'urbanisation
- ♣ équilibrer les transports

La majeure partie du développement devra se faire dans des secteurs urbanisés denses pour favoriser l'usage des transports publics et les mobilités douces (marche à pied, vélo) et générer moins de déplacements en voiture. Cela permettra aussi d'économiser le sol, donc de garantir les conditions de gestion des activités rurales et la préservation des ressources naturelles.

Ainsi, une des images du futur (horizon 2030) est l'agglomération compacte des communes d'Eysins, Nyon, Prangins et sa fameuse RDU (Route de Distribution Urbaine) : une vision qui ne devrait laisser personne indifférent, tant il est vrai que si ces trois communes forment déjà une seule et même entité géographique, elles ont chacune un caractère unique qui demande à être sauvegardé.

Martine Baud, Municipale responsable de l'aménagement du territoire

CULTURE

10 ans des Morettes ou comment réussir une belle fête

Beaucoup de Pranginois se souviendront de cette magnifique journée du samedi 8 mai. En effet, ce soleil, tant attendu, nous a gâtés à l'occasion de cet anniversaire.

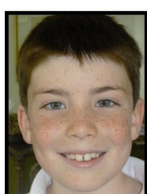
Beaucoup de familles ont répondu présent, et même tard dans la soirée, les enfants attendaient impatiemment de se rendre sur la piste de danse pour la soirée disco.

Je tenais à remercier les personnes qui m'ont accompagné tout au long de cette longue journée :

- ♣ L'équipe de Fredy Mühlethaler qui tient le bar dans toutes les activités culturelles
- ♣ Les artisans qui sont venus présenter leurs produits et faire découvrir leur travail
- ♣ Les jeunes qui m'ont permis d'encadrer les enfants, de mettre en place la disco du soir et de placer les tables
- ♣ Walti Schüpbach pour la vidéo et Jean-Mo Landry pour avoir été à mes côtés pour la technique
- ♣ Le TAP pour leurs deux représentations théâtrales
- ♣ Les filles du bar de la disco

En ce qui concerne le concours de lâcher de ballons, pas moins de 150 ballons se sont envolés et de nombreuses cartes, arrivées jusque dans le canton de Berne, nous ont été retournées.

Les heureux gagnants, cités ci-dessous, recevront un billet pour le concert d'Henri Dès :



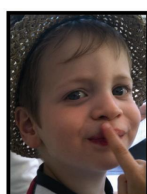
Simon Previdoli



Delia Brucchiatti



Inès Girard



Loucas Wiederkehr



Maeva Margot

**Laurent Pingoud,
Président commission culturelle
Prangins**

**Dicastère Violeta Seematter,
Municipale
responsable affaires culturelles**



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

mai 2010

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



Tous réunis pour faire la fête !



Et même jusque tard dans la nuit...

Cette année 2010 marque la première année de participation de Prangins à la Fête des Voisins. Cette édition a suscité un bel engouement. En effet, plusieurs quartiers de Prangins ont joué le jeu, notamment les Mélèzes, le quartier Sous-Bois, les Morettes, etc. Et que ce soit dans les jardins des villas ou au pied des immeubles, la bonne humeur, le soleil, ainsi que de bons repas accompagnés d'un petit coup de blanc ont contribué au bon déroulement des festivités ! Rendez-vous pris pour l'année prochaine !



***La fête des voisins, c'est aussi
la fête des enfants !***



**Violeta Seematter, Municipale
responsable affaires culturelles**

SOCIAL

Le travailleur social de proximité (TSP)

Sa mission consiste à permettre aux jeunes d'avoir une place au sein de la collectivité en contribuant à développer leur bien-être et leur épanouissement.

Ce qui est visé par l'action du TSP

- ♣ Besoin de soutien des jeunes pour le développement de leurs projets
- ♣ Difficultés des jeunes sur le plan de l'insertion sociale (méconnaissances des fonctionnements administratifs, transgressions diverses et tests des lois et règlements...)
- ♣ Difficultés des jeunes sur le plan de l'insertion professionnelle et scolaire (ruptures de formation, incapacité à trouver des places de travail et d'apprentissage, méconnaissances des dispositifs de soutien, lacunes diverses)
- ♣ Difficultés personnelles et familiales (tensions familiales, manque d'estime de soi, sentiment d'inutilité, déprime)



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

▲ ▲ proximité ou des rencontres régulières sont organisées avec les jeunes. Le TSP est également à disposition des parents qui auraient des questions.

collectivité (incivilités, présence jugée problématique dans l'es-
).

de Prangins a mis un local à disposition du travailleur social de
Le TSP est également à disposition

Des activités vont être proposées cet été par le Travailleur Social de Proximité :

- ♣ Une sortie Ciné-Lac à Genève (date à confirmer)
- ♣ Une sortie Accrobranche (date à confirmer)
- ♣ Un barbecue à Prangins (pour tous, le 16 juillet dès 18 heures)
- ♣ Un Laser Game à Genève (dès 14 ans, le 28 juillet)



**Violeta Seematter, Municipale
responsable enfance, jeunesse,
éducation et culte**

PROMENTHOUX

Plage de Promenthoux...la loi du bon sens

La gestion d'un village fait appel à différentes valeurs. Au-delà des principes habituels de fonctionnement et de l'application des différentes règles administratives, une Municipalité doit aussi savoir raisonner avec bon sens.

En prenant, à l'unanimité, la décision de démolir le ponton de la plage de Promenthoux, la Municipalité de Prangins n'a pas cherché ses références dans un article de loi, mais bien dans une démarche empreinte de réalisme et de pragmatisme.

Les différents accidents liés à ce ponton ne permettaient pas d'envisager son maintien, sans accepter le risque de nouveaux drames. Ils démontrent également qu'une simple gestion réagissant à un éventuel déficit de réflexion ne suffit pas. « Gouverner c'est prévoir » dit le slogan populaire. L'enjeu de notre politique est de se poser les bonnes questions sur l'avenir de notre village, afin de surmonter suffisamment tôt les développements imprévus en corrigeant, s'il le faut, des plans établis.

Descartes l'affirmait déjà au XVII^e siècle : « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ».... encore faut-il admettre que c'est un fait de disposer d'une capacité, et un autre que de l'exercer.



**François Bryand, Municipal
responsable de la plage de Promenthoux**



L'eau est une ressource irremplaçable et indispensable à la vie. Sa gestion, soit l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, vise donc à la fois la protection de l'environnement et celle de la santé.

D'où provient l'eau potable de Prangins ?

A Prangins, notre eau courante, distribuée par les Services Industriels de Nyon, provient de sources et d'eaux souterraines qui sont d'excellentes qualités et ne nécessite donc pas de traitement. Du printemps à l'automne, cette alimentation est complétée par l'eau du lac qui, elle, est traitée. En Suisse, malgré un approvisionnement en eau potable garanti, l'eau n'en demeure pas moins une ressource qui ne doit pas être gaspillée. La consommation moyenne d'eau dans les ménages suisses tend d'ailleurs à diminuer et est actuellement d'environ 160 litres par jour, par habitant.



Où sont traitées les eaux usées de Prangins ?

A Prangins, les eaux sales arrivent dans la station d'épuration (STEP) située au bord du lac près du port des Abériaux, où elles sont traitées afin de les débarrasser d'une grande partie des polluants avant d'être rejetées dans le lac. **Les polluants de l'eau** sont divers comme les phosphates sortis des machines à laver la vaisselle, les



substances chimiques issues de l'industrie, l'artisanat, l'agriculture ou des ménages. Les traces de médicaments rejetés dans les urines, et autres **micropolluants**, soit des résidus de substances chimiques en très petite

quantité que l'on retrouve dans l'eau, ne sont, pour l'instant, pas traités.

Développement durable et principe du pollueur-payeur

Le principe de pollueur-payeur s'inscrit dans la loi fédérale sur la protection des eaux depuis 1991. Il stipule que celui qui produit de l'eau usée est responsable de sa collecte et de son épuration. Donc les taxes prélevées par notre commune doivent suffire à couvrir l'intégralité des coûts générés par l'épuration de nos eaux usées.

Energie et gestion durable des eaux

Le captage, la préparation et le transport de l'eau potable, ainsi que l'épuration des eaux usées demandent une dépense énergétique importante. Ainsi, économiser l'eau, c'est aussi faire des économies d'énergie.

Dominique-Ella Christin,
Municipale,
responsable énergie,
développement durable, STEP



Eau du robinet ou eau minérale ?

Boire de l'eau potable du robinet est bien plus écologique que boire de l'eau minérale. La comparaison du bilan de toutes les émissions et ressources utilisées pour les deux eaux montre que la charge environnementale de l'eau du robinet est environ 100 fois plus basse que celle des eaux minérales locales.

Analogie énergétique : Boire 2 litres d'eau minérale locale par jour équivaut à rouler 200 km en voiture, boire 2 litres d'eau potable équivaut à rouler 2 km en voiture.

QUIZ : Sur les 160 litres d'eau consommés par jour et par habitant, trouvez quel pourcentage correspond en moyenne aux utilisations suivantes :

- a/ les toilettes
- b/ le lave-vaisselle
- c/ les bains & douches
- d/ le lave-linge

- 1/ 30%
- 2/ 20%
- 3/ 18%
- 4/ 2%

Réponses : a/1, b/4, c/2, d/3

Les bons gestes pour protéger l'eau !

A la maison :

Les éviers, lavabos et les toilettes ne sont pas des poubelles. N'y jetez pas :

- Les déchets solides (cotons-tiges, serviettes hygiéniques, préservatifs, litière du chat, restes de repas...)
- Les huiles de friture usagées
- Les liquides toxiques (dissolvants, restes de peintures, décapants, produits de traitement des plantes...)
- Les médicaments

En plein air :

Les « grilles au sol » collectent les eaux claires, eaux pluviales, qui sont menées directement vers les milieux naturels, au lac ou à la rivière. Donc, attention aux substances nocives, essences ou détergents.



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

IVES



l'occupation bernoise

Nous sommes en 1797. Depuis 1536, le Pays de Vaud subit la domination de Berne. Il est divisé en baillages et dans chacun, toutes les décisions doivent être présentées et acceptées par le représentant bernois, le Bailli.

Il faudra attendre la Révolution française, puis l'arrivée de Napoléon 1^{er} pour que les aspirations à la liberté de nos ancêtres soient enfin exaucées. L'incident relaté dans le rapport ci-dessous date de la mi-octobre 1797, c'est-à-dire trois mois avant le départ des bernois.

Assemblée du 19 octobre 1797 : Rapport du Gouverneur Denogent

Sur le rapport que font le sieur Jean-Louis Denogent, grand gouverneur, et honorable Emanuel Hutzly, petit gouverneur, que hier dans la matinée, entre huit et neuf heures, Jean-Salomon Goutroux se promenant dans le village avec le sabre nu à la main au bout duquel il avait mis une pomme rouge disant que voilà l'arbre de la Liberté, mettant le sabre à la joue du grand gouverneur et voulant le forcer à baiser la pomme, ensuite présentant le dit sabre au petit gouverneur, voulant lui fourrer la pomme au bout du sabre à la bouche; un moment après, il a insulté tout le Conseil disant qu'il n'y avait pas un honnête homme dans le Conseil, excepté Mr le Châtelain, lequel propos a été entendu par ledit Hutzly, petit gouverneur, attesté de plus par Mr le Châtelain à qui ledit Goutroux l'a tenu dimanche au soir.

Lundi matin, le sieur Dessous-l'Eglise fait en outre rapport que le tambour David Boru lui a dit que ledit Goutroux lui avait proposé de battre la générale, propos qu'atteste encore le secrétaire Jean-Pierre Denogent qui l'a entendu, ainsi que les autres batteurs à la grange du Château où ledit Goutroux l'a tenu. A quoi il faut ajouter encore que dans le moment qu'il se promenait avec son sabre dans les rues, plusieurs personnes l'ont entendu dire Voilà l'arbre de la Liberté, il sera planté sur la place publique avant midi.

Sur quoi le Conseil considérant que l'ordre et la sûreté sont compromis par de pareilles actions, que le dit Goutroux a manqué à la fois à son Souverain, aux personnes, soit au Corps qui tient son autorité du Souverain, et à la sûreté de chaque individu et par conséquent a délibéré que le présent verbal sera remis au très noble et magnifique Seigneur Bailli par les deux gouverneurs susnommés pour qu'il lui plaise de punir et réprimer de pareils excès.

Le Conseil ajoute encore que François Boru et Jean-Pierre Michaud se promenaient avec lui et doivent avoir entendu ces propos; cependant, ils ne disent rien.

L'histoire ne dit malheureusement pas si le Bailli a pris des mesures disciplinaires. Il est vrai qu'en 1723, le Major Davel avait payé de sa vie ses aspirations à la liberté. Mais, entre-temps, les choses ont bien changé et d'autres révolutionnaires vaudois ont pu s'exprimer plus librement.

Jean-Pierre Humm
Archiviste communal

A quoi il faut ajouter encore
que dans le moment qu'il se promenoit avec
son sabre dans les Rues plusieurs personnes
lui ont entendu dire voilà l'arbre de la Liberté
il sera planté sur la place publique avant
midi.



Chers citoyens de Prangins

Avec le retour du soleil et peut-être, enfin, un peu de chaleur, je vous propose un coup d'œil dans le rétroviseur afin de vous relater, en bref, les événements du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2009.

Certains se demandent souvent, pourquoi un tel retard et un tel décalage entre les séances du Conseil et la publication des «Brèves». La réponse est toute simple et vient du fait que le procès-verbal, dont sont issues les brèves, doit être approuvé par les membres du Conseil, avant publication. Le PV de décembre n'a été approuvé que début mai. Ceci étant dit, passons en revue les événements de ce 10 décembre 2009.

Assermentation

Lors de cette séance, après lecture du serment, M. François Bryand jure solennellement devant l'assemblée, qui le félicite, par applaudissements, pour son entrée en tant que Municipal.

Communications du bureau du Conseil

Rappel des dernières votations avec, mention particulière pour Prangins, un taux de participation de 60,37%.

Communications de la Municipalité

À la suite de la création de la fondation pour la petite enfance, «UAPE», Mme Fischer a été désignée membre du conseil de fondation pour représenter le Conseil communal.

La dernière mouture du plan directeur général (PDR) a été remise aux autorités cantonales pour approbation. La présentation de ce PDR a eu lieu en

séance du Conseil du 11 mai 2010. Une présentation publique devrait suivre prochainement.

Le syndic confirme que M. Bryand reprendra le dicastère resté vacant à la suite du départ de M. Brügger, à savoir :

Voirie et espaces verts, installations sportives et places de jeux, entretien général et extérieurs du château, plage de Promenthoux, canalisations eaux claires et eaux usées, déchetterie, éclairage public, domaine et forêts, cimetière.

Préavis 55/09 : Budget communal 2010

L'événement important pour le Conseil communal est le préavis portant sur le budget, fait majeur de l'année, tant il est vrai que le pouvoir décisionnel des membres du Conseil est grand. Tous les chapitres le composant sont passés en revue les uns après les autres, agréments pour certains de questions et de réponses.

Monsieur Kappeler explique le nouveau plan d'investissement et montre les orientations et priorités de la commune pour les années à venir.

À la fin, le préavis est voté et est accepté à l'unanimité.

S'en suivent, dans l'ordre, l'annonce des préavis à venir et le dernier point de l'ordre du jour, les traditionnels «propositions individuelles et divers».

Après le contre-appel, un apéritif est offert par la Municipalité afin de terminer l'année 2009 en beauté.

Gilles Mauroux,
Président du Conseil communal

Scrutins 2010 ! Prochaines dates à agender :

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010 et DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

!!!! SONDAGE GAZETTE !!!!



Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à notre sondage de la gazette « printemps 2010 » ! Nous invitons vivement celles et ceux qui souhaiteraient encore nous donner leur avis à se rendre sur notre site internet www.prangins.ch (dans pranginfos) ou directement au Contrôle des Habitants.

Lundi **1er novembre** à 20h00
 Jeudi **9 décembre** à 20h00

Les séances du Conseil communal sont publiques et nous vous invitons cordialement à venir y assister.

Gilles Mauroux,
 Président du Conseil communal



Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 61/10 : Demande d'un crédit de Fr. 230'000.-- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) aux Morettes.

Préavis No 62/10 : Modification du Règlement de police concernant les articles 28, 29, 31, 32 et 33 de la rubrique 2.2 de la police des animaux et de leur protection.

Préavis No 63/10 : Comptes 2009

Préavis No 64/10 : Rapport de Gestion 2009

Préavis No 65/10 : Demande d'autorisation de signer l'acte concernant l'établissement d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative Cité-Derrière, sur la parcelle No 545, sise au lieu-dit "La Charrette", pour construire des appartements adaptés.

Demande d'autorisation de pouvoir signer l'acte nécessaire permettant d'établir un cautionnement de Fr. 1'350'000.-- en faveur de la Coopérative Cité-Derrière.

Nelly Pichon
 Secrétaire Municipale Adjointe

EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés		Ils ont fêté	
			
Margot WORMS	le 9 février	Angelo GUERRIERI	le 13 avril
Louise SKALLI	le 26 février	Samuel BADOUX	le 18 avril
Elijah MUELLER	le 9 mars	Adrien TSCHUMY	le 8 juin
Lilian SCHWERZMANN	le 16 mars		
Ayoni VORA	le 18 mars		
Elliott HUBER	le 22 mars		
Anisa JASHARI	le 25 mars		
Johann LINDENTHAL VISPO	le 1 ^{er} avril		
Cecilia GOAR	le 12 avril		
Paul NOVERRAZ	le 11 mai		
Noémie FUSTINONI	le 19 mai		
Ils nous ont quittés		50 ans de mariage	
			
M. Luc DESARZENS	le 13 mars	Jeanine et Emile BORNAND	le 11 juin
M. Otto STAUBLI	le 18 avril	Jocelyne et Alfred BALLY	le 6 août
		Veronica et Terence GALE	le 18 août
		Lorly et René BROT	le 2 septembre
		Hélène et Pierre MUSY	le 10 septembre
		Marlyse et Pierre BRAUCH	le 22 octobre